

Dans ses missions, le CDEN peut être consulté sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département.

Dans le cadre de la réforme des rythmes, le CDEN n'a pas pour vocation de voter ou non les POTS/ PEDT (Projet Organisation du Temps Scolaire / Projet Educatif Territorial) par les communes, mais d'approuver ou non les décisions de la Direction Académique.

Lors de ce CDEN a été fait un état des lieux et 2 listes nous ont été présentées:

- □□□□□□□□ Celle de la majorité des communes dont les POTS sont validés par la Direction Académique
- □□□□□□□□ La liste des 11 communes dont les POTS présentent des "problèmes" , qui nécessitent des compléments d'information, des réflexions supplémentaires ou la mise en place d'un PEDT.

Les types de problèmes évoqués relèvent de spécificités locales:

- Un non respect du décret dans la mise en œuvre horaire des projets
- Des divergences de point de vue entre les municipalités et les conseils d'écoles
- Un manque de concertations approfondies entre les différents acteurs,
- des décisions unilatérales par certaines municipalités

Devant ces faits le directeur académique s'est engagé à reprendre les dossiers des communes concernées et à contacter dans les jours suivants les mairies et les écoles pour déboucher sur un projet qui fasse consensus. En date du 17/02/2014, les communes suivantes ont été écartées du projet global présenté par le directeur académique au CDEN :

□□□□□□□□ Bédarrides, Bollène, Cadenet, Caderousse, Cavaillon, Châteauneuf de Gadagne, Gordes, Isle sur la Sorgue, Le Pontet, Mornas, Orange, Robion, Sérignan du Comtat, Valréas, Vedène.

Le préfet, président de séance, a organisé un vote du CDEN pour valider les POTS conformes de l'ensemble des autres communes. Résultats du vote : 21 voix délibératives/ Pour : 6 / Contre : 4 / Abstention : 11 (dont 5 FCPE)

Nous avons choisi de nous abstenir car nous avons estimé ne pas détenir suffisamment de renseignements sur les POTS pour voter avec pertinence. En effet, seuls les horaires nous ont été communiqués sans aucun élément de contenu permettant d'évaluer la cohérence des projets.

Cela ne remet nullement en question le soutien de la FCPE à cette réforme.

A travers ce vote de protestation, nous avons souhaité manifester notre mécontentement sur la forme et non sur le fond : la loi est votée, le décret paru et il ne peut plus être question du fond (pour ou contre la réforme) ! Même si certains syndicats enseignants persistent inlassablement dans ce sens, en demandant même la réécriture du décret !

Vous trouverez notre déclaration liminaire en pièce jointe.

Bien à vous

Le Conseil d'Administration de la FCPE de Vaucluse